

# EDW FORMATION SAFETY ACADEMY

Nous sommes un centre agréé pour la Formation Continue Obligatoire pour les chauffeurs permis C & D.

La directive européenne 2003/59/CE du 15/07/2003, prévoit un cycle de formation obligatoire lié au permis de conduire pour les titulaires des catégories C & D (poids lourds & bus - autocars).

Un recyclage est à faire tous les 5 ans.

Nous avons créé pour vous un centre accueillant, afin de vous permettre de venir suivre des formations théoriques et pratiques données par un formateur issu du secteur.

La disposition des salles et de leurs accès est le fruit d'une longue réflexion, tout est mis en oeuvre pour créer une atmosphère empreinte de sérénité propice à l'apprentissage.

Toutes les salles bénéficient d'un environnement multimédia. On y retrouve des rétroprojecteurs directs, des tableaux interactifs et une connexion Wi-Fi.

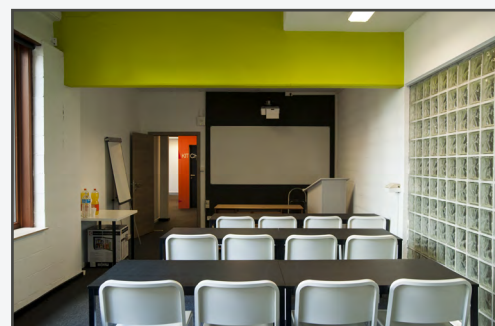
Tout est mis en place pour offrir les outils les plus performants en terme d'apprentissage.

Faire d'une contrainte, une utilité: tirer profit d'une obligation en la transformant en de meilleures performances quotidiennes.

Voici par exemple les objectifs de l'une de nos formations:

## TEMPS DE CONDUITE - REPOS & TACHYGRAPHES:

- Améliorer la sécurité routière et les conditions de travail des chauffeurs
- Renforcer la loyauté de la concurrence
- Faciliter la gestion administrative des entreprises



Pour toute info complémentaire : [www.edwformation.be](http://www.edwformation.be)

EDW Formation sprl  
Mr Eric DE WAEGENAERE  
+32 (0)474 685 514  
[edwformation@gmail.com](mailto:edwformation@gmail.com)



Tél. : +32 (0)64 33 05 56  
Fax : +32 (0)64 55 97 41  
Route du Grand Peuplier, 6  
7110 STRÉPY-BRACQUEGNIES

## SOMMAIRE du cours

### TEMPS DE CONDUITE - REPOS & TACHYGRAPHES (THÈME 2)

	Introduction		
	Législation sociale		
	Type de véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'automobile</li> <li>✓ le tracteur</li> <li>✓ la remorque</li> <li>✓ la semi-remorque</li> </ul>	
	Conducteur		
	Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ qui y est soumis?</li> <li>✓ la conduite</li> <li>✓ le travail</li> <li>✓ la disponibilité</li> <li>✓ le repos</li> <li>✓ la pause</li> </ul>	
	Lieu d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le domaine de validité A.E.T.R.</li> <li>✓ les exceptions nationales</li> <li>✓ les exceptions internationales</li> </ul>	
	Temps de conduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ combien de temps peut rouler un chauffeur sans interruption ?</li> <li>✓ la conduite en double équipage</li> <li>✓ la période conduite sur 2 semaines</li> </ul>	
	Temps de repos	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ journalier</li> <li>✓ le temps de travail</li> <li>✓ en double équipage</li> <li>✓ hebdomadaire</li> <li>✓ les dérogations</li> </ul>	
	Tachygraphes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ analogique</li> <li>✓ digital</li> <li>✓ les exercices</li> <li>✓ les moyens de contrôles</li> <li>✓ les tableaux des amendes</li> </ul>	  

SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE



Pour toute **info** complémentaire : [www.edwformation.be](http://www.edwformation.be)